



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 14 septembre 2023 à 19h00

Convocation du 6 septembre 2023.

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents :

M. Francis MARANZANA, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

Membres absents excusés :

Mme Isabelle SCHANEN – procuration donnée à Mme Virginie THROO
Mme Isabella SCARAVELLA
Mme Anne BOUSQUET

Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 12
Conseillers absents excusés 3 dont 1 procuration
Conseillers absents

Secrétaire de séance : Mme Virginie THROO assistée par Mme Céline ERHARD

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 11 juillet 2023
2. Sécurisation routière rue Principale :
 - Projet
 - Subvention au titre des amendes de Police
3. Subventions aux associations 2023
4. Récré Vacances 2023 : Bilan
5. Concours Maisons Fleuries : Palmarès
6. Contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027
7. Fondation du Patrimoine : Dossier des « 14 Saints intercesseurs »
8. Renouvellement des baux de chasse : le point
9. Prolongation des horaires de fermeture des débits de boissons
10. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : Rapport annuel 2022
11. Non exercice du droit de préemption
12. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h01 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres présents en espérant que ces derniers aient passé des vacances reposantes.

Il excuse Mme Isabelle SCHANEN qui a donné procuration à Mme Virginie THROO, ainsi que Mme Isabella SCARAVELLA et Mme Anne BOUSQUET retenue sur un chantier.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 11 juillet 2023

M. Adrien TRITTER a remarqué que le nombre de conseillers présents était bien de 13 mais qu'il manquait son nom dans la liste des membres présents.

Mme Anne ROLL demande qu'une explication soit apportée aux personnes disposant d'un gîte n'ayant pas figuré dans la plaquette distribuée par la Communauté de Communes et que dans la mesure du possible la Commune rattrape le coup lors d'une prochaine publication communale.

Aucune autre remarque n'est émise sur le dernier compte rendu, il est adopté à l'unanimité.
Arrivée de M. Marc WOLF à 19h05

2. Sécurisation routière rue Principale :

Afin de pallier aux problèmes de vitesse excessive, ainsi qu'aux difficultés pour traverser la rue Principale, une première offre a été déposée par l'entreprise Girod pour la mise en place de panneaux lumineux dynamiques à différents endroits stratégiques de la rue. Cette première offre s'élève aux alentours de 20.000€.

M. Joseph SCHNEIDER propose d'approfondir les recherches en consultant d'autres entreprises mais aussi voir à quelles subventions la Commune pourrait prétendre notamment au titre des amendes de police.

Mme Virginie THROO signale qu'il est important que la Commune se penche sur ce dossier, et rappelle l'engagement des élus pris lors de l'élaboration du PLUi sur la sécurisation des cheminements piétons.

Il conviendra également de réunir rapidement la commission « Voirie » pour réfléchir sur le marquage au sol de la rue, suite au renouvellement de la chaussée par la CEA, début octobre.

Plusieurs solutions sont évoquées, remplacement du radar défectueux à l'entrée du village, mise en place d'un feu tricolores dit « récompense », petit bonhomme (« pieto »)...

M. le Maire signale qu'il était important d'aborder ce point à titre informatif en amont des futures décisions qu'il y aura lieu de prendre.

3. Subventions aux associations 2023

Mme Virginie THROO présente le tableau des subventions allouées aux associations pour l'année 2023 élaboré avec la commission « Animations Loisirs », en apportant les explications nécessaires qui ont permis de déterminer les différents montants.

Pour les associations caritatives, la commission propose, vue la conjoncture difficile actuelle, d'augmenter le montant de la subvention allouée à 300 €. Mme Virginie THROO sollicite l'avis des membres du conseil à ce sujet. L'ensemble du Conseil valide cette proposition, justifiant qu'il est important d'être solidaire dans les temps qui courent. Aucune comparaison ne doit être faite avec le montant de la subvention allouée aux associations communales, la Commune se réserve le droit de revoir les montants en fonction des moyens financiers à sa disposition et de la conjoncture.

Délibération :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des subventions 2023 de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Proposition 2023
G.A.S. pour le personnel communal	360.00 €
Ecole primaire	690.00 €
Ass. Des œuvres scolaires	640.30 €
Ass. Musique école mixte Aria	0.00 €
Associations sportives	
AS Guewenheim	500.00 €
AS Guewenheim licenciés	100.00 €
Club Vosgien	500.00 €
Ping-pong club	320.00 €
Ping-pong licenciés	100.00 €
Tempo Dance club	320.00 €
Tennis club	320.00 €

Tennis club licenciés	100.00 €
Associations culturelles ou de loisirs	
Amicale philatélique	180.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500.00 €
APE Les lionceaux	300.00 €
Ass. Des donneurs de sang	300.00 €
Cercle des retraités	180.00 €
Chorale	180.00 €
Clef des mots	180.00 €
Comité de carnaval	260.00 €
Pétanque club	180.00 €
Petits Chanteurs	500.00 €
Sté de musique	500.00 €
Subvention exceptionnelle musique	6 000.00 €
Les Mélodies de la Doll'air	1 080.00 €
Sté de pêche	300.00 €
RVY	150.00 €
UNC/AFN	180.00 €
Union des sapeurs-pompiers	400.00 €
Voix du cœur	180.00 €
Partenariats divers et dons	
Association des arboriculteurs	50.00 €
Restos du cœur	300.00 €
Caritas Alsace	300.00 €
APA	300.00 €
Banque alimentaire	300.00 €
Prévention routière	100.00 €
Fondation du patrimoine	120.00 €
Total des subventions attribuées	16 970.30 €
Reste à attribuer	3 029.70 €
Montant total inscrit au budget	20 000.00 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 65748 du BP 2023.

4. Récré Vacances 2023 : Bilan

Un bilan plus que positif pour les activités « Récré-Vacances 2023 ».

Mme Virginie THROO annonce quelques chiffres :

- 165 enfants inscrits (succès dû à la dématérialisation des inscriptions et publication sur « Intra Muros »).
- 16 entités différentes se sont investies pour proposer pas moins de 34 activités diverses et variées sur 55 créneaux. Un grand merci à tous.
- Un budget de 2658 € pour la Commune et le CCAS pour des activités totalement gratuites pour nos enfants.

Mme Virginie THROO souhaite remercier l'ensemble des bénévoles, mais aussi Marie-France LOËBER, ainsi que l'ASG qui s'est investi pour la réussite du final de Récré-Vacances. Elle invite l'ensemble du conseil à se rendre sur le site internet de la commune afin de prendre connaissance du reportage créé par des ados du village.

Mme Dominique LAURENT signale qu'elle a eu beaucoup de retours positifs sur le final de Récré-Vacances.

5. Concours Maisons Fleuries : Palmarès

Mme Virginie THROO présente le classement du concours des Maisons Fleuries 2023, établi suite au passage du jury le 28 juillet dernier.

Constat a été fait d'une nette diminution du fleurissement en raison de l'accroissement du minéral et du cloisonnement, c'est pourquoi la commission « Cadre de Vie » va retravailler sur le règlement intérieur du concours, d'ici l'an prochain.

Délibération :

Vu les notes attribuées par les membres du Jury du concours des « Maisons Fleuries », lors de leur passage dans le village le vendredi 28 juillet 2023,

Sur proposition de la commission « Cadre de Vie » et Mme Isabelle SCHANEN, adjointe en charge du concours,

Le conseil municipal, à l'unanimité attribue les prix suivants :

Maisons avec jardin			
Prix			Montant alloué
1er	M. Gilbert ESSNER	2a rue de Soppe	100.00 €
2ème	M et Mme André WALD	9 rue des Jardins	80.00 €
3ème	M. et Mme Raymond RUDLER	7 rue des Vergers	75.00 €
4ème	M Jonathan CENTLIVRE	7 rue de l'Eglise	70.00 €
5ème	M. et Mme Thierry FOHRER	4a rue de la Gare	65.00 €
6ème	Mme Henriette SCHAEGELEN	11 rue de Soppe	60.00 €
7ème	Mme Danièle SCHLOSSER	2 rue de la Forêt	55.00 €
7ème ex aequo	M. et Mme Emmanuel ROMAN	18 rue des Près	55.00 €
9ème	M. et Mme Pierre LEHMANN	9 rue d'Ernwiller	45.00 €
10ème	Mme Annie SEMENOFF et M. Jean SCHNEIDER	10 rue du 7 août	40.00 €
Façades			
1er	M. et Mme Bernard KIENLEN	12 rue des Fleurs	100.00 €
2ème	M. et Mme François PAPIRER	34a rue Principale	80.00 €
3ème	Mme Marilou KIEN	24 rue des Fleurs	75.00 €
4ème	M. et Mme Philippe GASSER	15 rue d'Ernwiller	70.00 €
5ème	Mme Liliane TSCHIRHART	39 rue Principale	65.00 €
6ème	Mme Marie-Rose BAUER	15 rue Principale	60.00 €
7ème	M. et Mme Raphaël BUCHELE	5 rue de la Tuilerie	55.00 €
8ème	M. et Mme Laurent HUGLIN	20 rue de l'Oberfeld	50.00 €
		Total	1 200.00 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2023 au compte 65132

6. Contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027

M. le Maire soumet la proposition d'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire, émise par le Centre de Gestion et arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2024, sachant que la Commune ne pourrait pas bénéficier de prix plus avantageux en souscrivant seule à un tel contrat.

Délibération :

Le Conseil Municipal

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;

Vu l'exposé de *M. le Maire* ;

Vu les documents transmis ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{ER} :

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :

- Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques garantis sont :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable ,
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours¹ par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **6,40 %**

¹ Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.

et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques garantis sont :

- accident du travail / accident de trajet / maladie professionnelle ;
- grave maladie ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours² par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1,25 %**

² *Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en grave maladie.*

ARTICLE 2 :

Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

ARTICLE 3 :

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

7. Fondation du Patrimoine : Dossier des « 14 Saints intercesseurs »

Tout juste 10 ans après le remplacement des vitraux de la Chapelle Notre Dame des Bouleaux, une rencontre a eu lieu avec M. Pierre WICK de la Fondation du Patrimoine, (avec qui la Commune avait monté le projet) pour procéder aujourd'hui à la restauration du tableau des « 14 Saints intercesseurs ».

Le dossier monté en collaboration avec M. Daniel WILLMÉ, représentant de l'association des Bienfaiteurs de la Chapelle Notre Dame des Bouleaux, vient d'être accepté par la Fondation du Patrimoine sous deux conditions :

- Un dossier doit être déposé à la DRAC (M. Daniel WILLMÉ se charge de le remplir)
- La Maîtrise d'ouvrage doit être déléguée à l'Association.

A l'issue de ces démarches, une convention va être signée qui permettra de lancer l'appel aux dons.

Délibération :

Pour le projet de restauration globale de l'œuvre des « 14 Saints intercesseurs »,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer la Maîtrise d'ouvrage à l'Association des Amis Bienfaiteurs de la Chapelle Notre Dame des Bouleaux.

8. Renouvellement des baux de chasse : le point

Les baux de chasse arrivent à échéance en 2024, M. Francis MARANZANA rend compte aux membres du conseil des démarches entreprises auprès des locataires de chasse actuels (M. Michel DE REINACH et M. Christophe GRUND) pour la signature de nouvelles conventions de gré à gré.

Sachant que M. Christophe GRUND, propriétaire de suffisamment de surface de terrains, a fait la demande pour la création d'une réserve de chasse, les lots actuels vont être modifiés ainsi que le montant des loyers.

M. Francis MARANZANA présente ces modifications qui vont prochainement faire l'objet d'une validation par la Commission consultative communale de la chasse (4C), avant une présentation au Conseil pour délibération.

9. Prolongation des horaires de fermeture des débits de boissons

Chaque année la commune doit se positionner sur l'autorisation de prolongation des horaires de fermeture des débits de boissons. Ne rencontrant pas de problèmes, ni désagréments, M. le Maire propose de reconduire l'autorisation de prolongation des horaires de fermeture à 1h00 pour l'ensemble des débits de boissons.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'autorisation d'ouverture des débits de boissons jusqu'à une heure du matin, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 et charge M. le Maire de prendre l'arrêté en conséquence.

10. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable : Rapport annuel 2022

M. Francis MARANZANA résume dans ses grandes lignes le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable 2022 et invite les membres du conseil à en prendre connaissance pour davantage de renseignements.

11. Non exercice du droit de préemption

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption lors des cessions suivantes :

- Propriété située S10 n°400/130, 9 rue d'Ernwiller, d'une surface de 7.24 ares appartenant à M. et Mme Pierre LEHMANN au profit de M. Samuel REINBOLD et Mme Louise LANGHAMMER.
- Propriété située S23 n°631/160,635/161, 643/162, 4 rue Simone Veil d'une surface de 6 ares appartenant à M. et Mme Roméo CASANOVA au profit de M. Michel BEHRA et Mme Rolande TRANZER.

12. Divers

- ✚ M. le Maire rend compte aux membres du conseil de la remarque émise par M. le Sous-Préfet quant à la délibération prise en faveur du versement du présent de départ à la retraite à l'un de nos agents.
- ✚ M. le Maire signale que suite au passage du jury « Fleurissement d'Alsace », la Commune a conservé ses « 2 fleurs ».
- ✚ Il transmet les remerciements du Conseil de fabrique pour l'aide apportée par la Commune à la Paroisse dans le cadre du marché mensuel, ainsi que ceux des Petits Chanteurs pour l'aide apportée lors du Marché des Potiers.
- ✚ M. Joseph SCHNEIDER rend compte de l'état d'avancement des travaux de la rue Principale. Les gros travaux de terrassements sont terminés, restent quelques raccordements de propriétaires. Le basculement sur le nouveau réseau électrique devrait se réaliser la semaine prochaine. Le revêtement des trottoirs sera réalisé en même temps que les enrobés début octobre.
- ✚ Mme Anne ROLL signale qu'il est important d'entretenir des relations cordiales avec les ouvriers intervenant sur les chantiers, leur travail en sera d'autant mieux réalisé.
- ✚ M. Maurice COURTOIS demande si une intervention est prévue pour la remise en état des sons de cloches et horloge de l'église. Elle sera menée dès la semaine prochaine.
- ✚ M. Adrien TRITTER demande ce qu'il en est de la façade de la Maison Polyvalente. L'assurance Dommages Ouvrages estimant qu'il ne s'agit pas d'une malfaçon mais d'un souci esthétique, ne le prend pas en charge. Une solution reste à trouver avec l'entreprise SCHWOB.
- ✚ M. Joseph SCHNEIDER signale qu'il ne reste à ce jour que 10% de notre parc à convertir en LED.

M. le Maire clôt la séance à 20h30.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 14 septembre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 11 juillet 2023
2. Sécurisation routière rue Principale :
 - Projet
 - Subvention au titre des amendes de Police
3. Subventions aux associations 2023
4. Récré Vacances 2023 : Bilan
5. Concours Maisons Fleuries : Palmarès
6. Contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027
7. Fondation du Patrimoine : Dossier des « 14 Saints intercesseurs »
8. Renouvellement des baux de chasse : le point
9. Prolongation des horaires de fermeture des débits de boissons
10. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable : Rapport annuel 2022
11. Non exercice du droit de préemption
12. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle	Excusée – procuration donnée à Mme Virginie THROO	
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella	Excusée	
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique		
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne	Excusée	
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		